

du Roi, sur la priere faite par le Prince Alexandre & par l'Etat Major, qui demandent en grace, qu'il plaise à Sa Majesté d'envoyer cette Garnison au delà du Rhin, pour y rester prisonniere de guerre.

Que le Prince Alexandre aura la permission d'aller joindre Mr. le Prince Eugene, pour lui rendre compte de sa conduite & de ce qui s'est passé durant le siege.

Que les principaux Officiers auront aussi la permission d'aller vaquer à leurs affaires pendant trois mois.

Que les Habitans de Landau jouiront des mêmes privileges qu'ils ont jouti sous la Domination du Roi.

Que le 21. on livreroit la Porte de France aux Assiégeans, les Assiégés ayans un Corps de Garde à la Barriere.

Que le 22. au matin la Garnison évacuera la Place aux conditions ci-dessus, sans qu'il soit permis de débaucher les Soldats, pour les faire deserter leurs Regimens.

Cette Capitulation fut signée au Camp devant Landau le 20. Août 1713. par Mrs. les Maréchaux de Villars & de Bezons, & par le Prince Alexandre de Wirtemberg Gouverneur de la Place &c.

*En quoi
consistoit la
Garnison
avant &
& après le
siege.*

V. Toutes ces conditions furent exécutées de bonne foi. La Garnison sortit le 22. sans armes & sans Drapeaux; avant le siege elle consistoit en 8500. hommes, y compris deux Compagnies de Cavalerie, deux de Hussars, une de Bombardiers, & une de Mineurs: ceux qui sortirent étoient au nombre de 400. Officiers, 4300. Soldats; il resta dans la Ville 1100. blessés ou malades: